

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/797

Approbation et autorisation de la signature de la convention cadre entre la Ville de Lyon et l'Association Awal Grand-Lyon sise 7, rue de l'Epée à Lyon 3e

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

SEANCE DU 19 JANVIER 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 22 JANVIER 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/797 - APPROBATION ET AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION AWAL GRAND-LYON SISE 7, RUE DE L'EPEE A LYON 3E (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 janvier 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « Awal Grand-Lyon » est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en Préfecture du Rhône le 24 mars 1992, dont le siège social est situé 7, rue de l'Épée à Lyon 3^e.

L'Association Awal Grand-Lyon œuvre principalement à la promotion et au développement d'activités et d'événements à partir de la culture berbère dans le cadre d'une démarche interculturelle et à la mise en œuvre d'actions socio-éducatives et culturelles en vue de favoriser le développement de la citoyenneté.

Cette association développe également un accueil de proximité plus particulièrement en direction des enfants et des familles les plus démunis du quartier Moncey-Voltaire, inscrit dans la géographie prioritaire de la politique de la ville. Elle participe ainsi à l'apprentissage de la citoyenneté et du « vivre ensemble » grâce à des activités adaptées aux besoins des enfants et attentes des familles. Elle vise également à sensibiliser et à mobiliser le public lyonnais par des actions originales et porteuses d'une ouverture sur de nouveaux champs de réflexion, de connaissance et d'échanges.

Le projet de l'association est fondé sur des valeurs universelles : le respect de la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

Le soutien à la vie associative locale constitue l'une des priorités de la Ville de Lyon comme facteur de développement urbain équilibré et durable grâce à un réseau associatif dynamique et innovant qui contribue au renforcement des liens de solidarité entre les habitants d'un même quartier.

Par délibérations n° 2006/6076 et n° 2010/2093 des 16 janvier 2006 et 18 janvier 2010, le Conseil municipal a reconnu la pertinence du travail accompli par l'Association Awal Grand-Lyon et soutenu ses missions dans un souci de prévention, d'insertion, d'échanges et de partage dans la diversité culturelle et avec l'ambition de contribuer à une société plus juste et plus solidaire, en approuvant la convention d'objectifs et de moyens 2006-2008 prorogée d'un an, et la convention-cadre 2010-2014 entre la Ville de Lyon et cette association.

Dans le cadre de ces conventions, l'Association Awal Grand-Lyon a consolidé son implantation locale et a réalisé un important travail sur les thèmes de l'éducation, des cultures numériques et de la mémoire.

Compte tenu de ces constats positifs, je vous propose de poursuivre le partenariat entre la Ville de Lyon et l'Association pour la période 2015-2017.

En même temps que le budget 2015 de la Ville de Lyon, vous avez approuvé une subvention individualisée de fonctionnement général de 44 524 € au bénéfice de l'Association Awal Grand-Lyon. Il convient donc maintenant d'adopter la convention-cadre 2015-2017.

Vu ladite convention-cadre ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1. La convention-cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Awal Grand-Lyon (sise 7, rue de l'Epée à Lyon 3^e) est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

A. BRUGNERA